Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260710-DP_2026_056-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE
DP_2026_056

Décision de la Présidente
DP_2026_056 – Théâtre Victor Hugo - Diagnostic de la façade

La Présidente,

Considérant que dans le cadre des études de modernisation de l'Office de Tourisme, il s'avère nécessaire de réaliser un diagnostic de la façade du Théâtre Victor Hugo de Fougères ;

Considérant que la façade présente des traces de dégradations significatives ;

Considérant que la façade du Théâtre est classée au titre des monuments historiques ;

Considérant la consultation réalisée auprès de plusieurs prestataires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération no 2026.101 du Conseil d'Agglomération en date du 20 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente,

DÉCIDE :

Article 1 – **D'APPROUVER** le choix de 1090 ARCHITECTES, pour un montant de 15 210 € hors taxes, afin de réaliser une prestation de diagnostic architectural et technique de la façade du Théâtre ;

Article 3 – **D'AUTORISER** la Vice-présidente déléguée à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 74 –**D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 10/07/2026

Alice LEBRET
Présidente

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION